

L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE, INC.

**PRISE DE POSITION DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE
SUR LA SECURITE DES INJECTIONS DANS LES SOINS DE SANTE**

Adoptée par l'Assemblée générale de l'AMM, Washington 2002

PREAMBULE

1. L'Organisation mondiale de la Santé estime à 12 milliards le nombre d'injections administrées chaque année dans le monde. Beaucoup de ces injections sont dangereuses, surtout celles pratiquées avec des seringues et/ou aiguilles réutilisées.
2. Les maladies les plus courantes provoquées par ces injections non sécurisées sont l'hépatite B, l'hépatite C et le Sida. Le nombre des injections non sécurisées provoquent chaque année dans le monde :
 - entre 8 et 16 millions de nouvelles contaminations par le virus de l'hépatite B
 - entre 2.3 et 4.7 millions par le virus de l'hépatite C
 - entre 80.000 et 160.000 par le virus du Sida
3. Dans beaucoup de pays, les établissements de santé utilisent toujours du matériel jetable. Le problème majeur qui se pose ici est l'utilisation et l'élimination des matériels vulnérants.
4. Les médecins sont généralement impliqués dans la prescription et/ou l'administration des injections. Ils sont donc bien placés pour apporter des changements de comportement qui permettraient une utilisation sûre et appropriée des injections.
5. La sécurité et l'utilisation appropriée des injections sont indispensables pour assurer la prévention du VIH. La sécurité de ces méthodes de prévention offre par ailleurs des avantages qui dépassent le domaine de la prévention du VIH, telle celle des autres infections comme les hépatites B et C.

PRINCIPES DE BASE

6. L'insécurité résulte de l'utilisation abusive des injections thérapeutiques et pratiques dangereuses. Parmi ces dernières, figurent notamment l'utilisation de seringues et d'aiguilles non stérilisées ou insuffisamment stérilisées, la réutilisation des seringues et le rejet inapproprié et dangereux des seringues et des aiguilles.

7. Sécurisées, les injections empêchent de causer du tort au receveur, au fournisseur et à la communauté. Non sécurisées, elles causent du tort à autrui en propageant des agents pathogènes sur une large échelle.
8. Dans certains pays, l'attitude du médecin et les règles non appropriées de l'exercice de la profession peuvent peser lourdement dans l'utilisation abusive d'injections thérapeutiques. Cela viendrait de ce que certains patients ne seraient satisfaits de leur traitement que s'il contient une injection. Il est scientifiquement prouvé que cela est faux. Les patients préfèrent une bonne communication avec leur médecin plutôt que de recevoir des injections. De plus, les modalités de remboursement de certains systèmes de santé sont telles qu'elles encouragent l'utilisation abusive d'injections.
9. La plupart des médications par voie non parentérale ont la même efficacité d'action que les injections.
10. L'insécurité des injections participe du gaspillage des ressources de soins de santé que la mise en place d'un certain nombre de mesures permettrait d'éviter. Pour pouvoir garantir l'efficacité de la promotion de la sécurité des injections aux plans national, régional ou local, les conditions suivantes s'imposent :
 - 10.1 la réalisation des injections doit être limitée aux professionnels de santé compétents et aux non professionnels ayant reçu une formation ;
 - 10.2 le changement d'attitude des patients et des professionnels de santé afin d'assurer la sécurité des injections et de limiter toute utilisation abusive ;
 - 10.3 la disponibilité des moyens et fournitures indispensables, si possible jetables ;
 - 10.4 le traitement approprié des matériels vulnérants usagers.
11. La multiplication des moyens matériels appropriés, si possible jetables, permet d'accroître la sécurité des injections sans pour autant augmenter le nombre des injections inutiles.

RECOMMANDATIONS

12. que les associations médicales nationales coopèrent avec leurs gouvernements ou autres autorités compétentes pour élaborer des politiques efficaces sur l'utilisation appropriée et sans danger des injections dans laquelle figureront notamment le financement, le contrôle des méthodes d'injection et le programme de mesures mises en place. Ce programme incitera à la fourniture appropriée de moyens nécessaires aux injections, à la mise en place de mesures visant à imposer, le cas échéant, les règles de stérilisation appropriées, à la lutte contre le gaspillage et à la mise en place de programmes de formation pour dissuader l'utilisation abusive des injections et promouvoir la pratique d'injections sans danger.

13. que les médecins du monde entier soient instamment invités à :

- 13.1 prescrire, dans la mesure du possible, des médicaments par voie non parentérale plutôt que des injections et promouvoir l'utilisation de médicaments non parentéraux auprès des patients et de leurs collègues ;
- 13.2 ne recourir aux injections que lorsqu'elles sont sans danger et appropriées et veiller à ce que l'administration des injections ne cause de dommages ni au receveur, ni au fournisseur ni à la communauté ;
- 13.3 veiller à n'utiliser pour l'élimination des matériels vulnérants usagés que des récipients destinés à cet effet et à ne pas réutiliser les étuis d'origine pour les matériels vulnérants (aiguilles, lames de bistouris, etc.) ;
- 13.4 sensibiliser les patients et les professionnels de santé aux risques que comportent les injections non protégées et les inciter à changer leur comportement afin de promouvoir la sécurité des injections. Il conviendra ici de reconnaître l'importance de ne pas réutiliser l'étui des aiguilles.

* * * *